

Compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2005

L'an deux mille cinq, le 07 juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances sous la présidence de Madame PEULVAST BERGEAL, Maire.

Etaient présents : M. ALERTE (à partir de la délibération 2005-VII-120) M. ANDREELLA, Mme BERARDI GRASSIAS, Mme BROCHOT-DENYS, M. CERVANTES, Mme GENEIX, M. HARMANT, Mme LAVANCIER, M. LE CAM, M. DANIEL, Mme DI PASQUALE, M. LEFEVRE, M. LEFOULON, Mme LEMAIRE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, M. PETER, Mme PEULVAST BERGEAL, Mme PRAT, M. SAVINA, Mme SCHLOUPT, Mme THORILLON DOUCET, Mme WAGNER, M. WIEL.

Absents excusés : Mme MARIE qui a donné son pouvoir à Mme PRAT, M. THEBAULT qui a donné son pouvoir à M. CERVANTES, Mme CANET qui a donné son pouvoir à M. WIEL, M. DELASISSE qui a donné son pouvoir à Mme BROCHOT DENYS.

Absents : M. ALERTE (pour les votes de la délibération 2005-VII-109 à la délibération 2005-VII-119), Mme BAURET, M. DUCREUX, M. VARANNE, M. PARIS, Mme PINOLI

Secrétaire : Mme PEREIRA

ARRETES ET DECISIONS PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2001.

Référence	service	Type de l'acte	Libellé de l'acte
ST-2005/132	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'autorisation d'effectuer la réfection des peintures routières pour passage piétons, bandes stop, arrêt de bus et bandes réfléchorisées 0,10 ml et 0,15 ml de largeur
ST-2005/133	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement entre le 3 et 3 bis rue Jean Jaouen
ST-2005/131	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement gaz rue des Brouets
ST-2005/130	techniques	arrêté	arrêté relatif à des travaux sur branchement EDF aérien au 7 rue des Deux Gares
ST-2005/129	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement neuf gaz au 33-35 rue des Merisiers
ST-2005/128	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 6 rue de Roubaix
RP-2005/005	relations publiques	arrêté	tarif de la sortie "le Petit Robinson" à Joinville le Pont
RP-2005/004	relations publiques	arrêté	tarif de la sortie "Histoire pour la Paix" à Arromanche
JEU-2005/002	jeunesse	arrêté	convention de partenariat Chantier Créatif avec le Logement Français et le CVS Augustin Serre
CULT-2005/013	culturel	arrêté	avenant à l'arrêté de régie en date du 27 novembre 2003 portant sur la nomination d'un régisseur suppléant - studios de répétitions -

MP-2005/021	marchés publics	décision	décision du Maire pour mission CSPS pour l'aménagement des espaces extérieurs du Centre Commercial des Merisiers
MP-2005/20	marchés publics	décision	décision du Maire pour marchés de travaux en vue du remplacement de la grande aire de jeux du Centre Pom's et de ses sols souples
ST-2005/137	techniques	arrêté	reféction de chaussée rue Jean Jaen
ST-200/136	techniques	arrêté	réglementation de la circulation suite fête de quartier rue de la Touques
ST-2005/135	techniques	arrêté	réglementation de la circulation pour la fête de quartier impasse de Bellevue
ST-2005/134	techniques	arrêté	stationnement d'un camion de déménagement au 129 route de Houdan
UR-2005/073	urbanisme	déclaration de travaux	déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour construction d'une véranda au 67 rue Marcel Sembat (SCI LE RADON - Mme PAUL Angèle)
UR-2005/074	urbanisme	certificat de conformité	certificat de conformité pour adjonction d'un garage à une maison individuelle au 2 avenue du Vexin (M. MELCHOR Vincent)
UR-2005/086	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour construction d'un bâtiment comportant deux logements au 175 route de Houdan (SCI LA VAUCOULEURS - M. DELMOTTE José)
UR-2005/081	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour création d'un niveau supplémentaire et réaménagement intérieur route de Chantereine parcelle AD135, AD136, AD176 et AD286
UR-2005/085	urbanisme	permis de construire	extension d'une maison d'habitation au 2 rue des Coudreaux (M. AYAID)
UR-2005/083	urbanisme	autorisation de travaux divers	autorisation de travaux pour mise en place d'une plateforme de stationnement au 15 rue de Chantereine (SCI Sainte Claire - M. BOUCHER Bernard)
UR-2005/084	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour extension d'une maison d'habitation au 13 rue du Clos Hardy (Mme POISNEL Nicole)
UR-2005/087	urbanisme	demande de déclaration de travaux	installation de 3 antennes et d'un espace technique au 1 chemin de la côte Mateau (Mme France RIGHENZI)
UR-2005/082	urbanisme	autorisation de travaux d'un ERP	réaménagement d'un local commercial en pizzeria
UR-2005/088	urbanisme	Autorisation de travaux	autorisation de travaux d'un ERP pour le réaménagement partiel du magasin KIABI, rue de l'Ouest
UR-2005/089	urbanisme	autorisation de travaux d'un ERP	autorisation de travaux d'un ERP pour réaménagement partiel du magasin KIABI
UR-2005/090	urbanisme	déclaration de travaux	déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour création d'un escalier et la réalisation d'une clôture au 33 route de Houdan (M. Mésut DEMIR)

UR-2005/095	urbanisme	certificat d'urbanisme	certificat d'urbanisme pour aménagement du comble d'un garage au 4 bis rue des Vallions (M. MORO Claude)
UR-2005/091	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour création d'un garage et aménagement des combles rue de Jézanne (M. AIT LASRI)
UR-2005/093	urbanisme	permis de démolir	permis de démolir un sas d'entrée au 5 rue d'Armentières (M. VIEGAS Alberto)
UR-2005/078	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour ravalement d'une façade au 47 avenue Jean Jaurès (Mme DAGOREAU Evelyne)
UR-2005/058	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour création d'un garage au 30 avenue du Mantois (M. LESTIENNE Marcel)
UR-2005/080	urbanisme	certificat d'urbanisme	certificat d'urbanisme pour le terrain situé 14 ter rue de Jézanne
UR-2005/079	urbanisme	certificat d'urbanisme	certificat d'urbanisme pour terrain situé rue de Jézanne cadastré AD182, AD206 et AD225
UR-2005/097	urbanisme	arrêté	arrêté de péril imminent pour murage du local du Centre Commercial des Merisiers

DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

1- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISPROM POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ACCUEIL DANS LES QUARTIERS (2005-VII-109)

Dans le cadre de la programmation 2005 du volet social du PMY II, la CAMY a obtenu à la demande de la ville des financements de l'Etat afin de renforcer le travail d'accueil, d'orientation et d'accompagnement vers un parcours d'insertion réalisé par la MISPROM auprès des jeunes et adultes demandeurs d'emploi de Mantes la Ville.

Ces financements vont permettre la mise en place de 2 permanences d'accueil supplémentaires, portant le nombre de ces permanences de 3 demi-journées par semaine à 5, ainsi que leur redéploiement sur les quartiers du Bas du Domaine de la Vallée et des Brouets en plus des Merisiers-Plaisances, seul quartier d'accueil de la MISPROM jusqu'à ce jour.

Ils concernent la rémunération de la conseillère MISPROM affectée à l'action, la Ville prenant en charge les conditions matérielles de mise en œuvre des permanences dans les deux nouveaux quartiers concernés, à savoir la mise à disposition de bureaux équipés au sein du Bureau de développement local du Domaine de la Vallée et du CVS l'Arche en ciel et des fournitures nécessaires au bon fonctionnement des permanences, le Conseil Général faisant de même pour les permanences qui se déroulent à l'Espace Territorial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la MISPROM et tout autre document afférent à l'action envisagée.

2- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON POUR TOUS POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS INFORMATIQUES DE PROXIMITE (2005-VII-110)

Lors de sa séance du 4 avril 2005, le Conseil Municipal a validé la programmation annuelle du volet social du PMY II dans laquelle figure le projet de la Maison Pour Tous concernant la mise en place d'ateliers informatiques de proximité en partenariat avec les Centres de Vie Sociale.

Ce projet consiste en la mise en place par la Maison Pour Tous de :

- 2 stages d'initiation à la création de sites internet, l'un au CVS l'Arche en ciel, l'autre au CVS Augustin Serre : ces stages se dérouleront pendant l'été et concerneront une quinzaine de jeunes de 16-25 ans

- 8 ateliers d'initiation à l'utilisation de l'outil informatique et d'internet, 2 au CVS l'Arche en ciel, 2 au CVS Augustin Serre et 4 à la Maison Pour Tous : ces ateliers démarreront en septembre à raison d'une séance hebdomadaire et s'adresseront principalement à une cinquantaine d'adultes.

L'action est co-financée par l'Etat sur le Fonds Interministériel à la Ville à hauteur de 12 845 € et par la Ville à hauteur de 2 500 €, hors coût de la mise à disposition des locaux et équipements municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Maison Pour Tous et tout autre document afférent à l'action envisagée.

3- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU 7 RUE PAUL FORT AU CONSEIL GENERAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE SOCIALE DE PROXIMITE AU DOMAINE DE LA VALLEE (2005-VII-111)

En décembre 2004, dans l'attente d'une installation au sein des cellules commerciales de la rue Georges Brassens et afin de répondre au mieux et dans la proximité aux besoins des habitants du quartier, les services municipaux et les partenaires sociaux de la ville se sont installés dans les locaux du 7 rue Paul Fort, mis à disposition par la SA HLM Emmaüs.

Cette installation a été incluse dans le Contrat d'Objectifs signé avec le Conseil Général et la CAMY. La fiche action n°13 propose une participation forfaitaire du Conseil Général aux frais de fonctionnement du local à hauteur de 2650 € en contre partie de la mise à disposition des locaux pour l'installation d'une permanence hebdomadaire des travailleurs sociaux au bénéfice des habitants du quartier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la mise à disposition des locaux du 7 rue Paul Fort au Conseil Général pour la mise en place d'une permanence des travailleurs sociaux.

- Autorise Madame le Maire, à signer une convention de mise à disposition de ces locaux avec le Conseil Général.

4- MARCHE DE TRAVAUX EN VUE DE LA DEMOLITION DES CELLULES COMMERCIALES DU CENTRE DES MERISIERS (2005-VII-112)

	OPERATION	FONCTION	ARTICLE
IMPUTATION	13	94	23130
MONTANT DES CREDITS INSCRITS AU BP 2005	563 961.30		
MONTANT ESTIME DES TRAVAUX	70 000.00		

Au terme de la consultation organisée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert (article 33 alinéa 3, 57 à 59 CMP) et ce en vue des travaux de démolition des cellules commerciales du centre des Merisiers, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré la procédure infructueuse.

Sur le fondement des dispositions de l'article 59 II alinéa 3 CMP, elle a décidé que la procédure de consultation serait poursuivie sur le fondement des dispositions de l'article 35 I 1^{er} alinéa CMP c'est à dire dans le cadre d'une procédure négociée. Elle a finalement, le 1er juillet, attribué le marché ainsi qu'il suit :

En solution de base (BINET TRAVAUX PUBLICS) :

75 613.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert et celle du marché négocié;

- **D'autoriser monsieur le Directeur de l'EPAMSA en sa qualité de mandataire, à signer le marché à intervenir avec l'entreprise BINET TRAVAUX PUBLICS pour les montants suivants :**

En solution de base :

75 613.40 € HT

- **D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Opération 13 Chapitre 23 Fonction 94 Nature 23130.**

5- MARCHE DE TRAVAUX EN VUE DE LA REHABILITATION DE LA SALLE JACQUES BREL (2005-VII-113)

Au terme de la consultation organisée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert (article 33 alinéa 3, 57 à 59 CMP) et ce en vue des travaux de réhabilitation de la salle Jacques Brel, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés suivants :

Lot 1 Désamiantage (PECTEL) :	21 000.35 € HT
Lot 2 Etanchéiété (DESCHAMPS) :	75 597.25 € HT
Lot 3 Faux-plafonds cloisons doublages (JEULAIN) :	56 309.42 € HT
Lot 5 Menuiseries intérieures (RENOUX BOURCIER):	160 971.60 € HT
Lot 6 Cloison mobile (ALGAFLEX):	39 921.00 € HT
Lot 7 Peinture et revêtements muraux :	Infructueux
Lot 8 Electricité courants forts et faibles :	Infructueux
Lot 9 Chauffage ventilation°	Infructueux
Lot 10 Tribunes télescopiques (LAPIS LAZULI) :	98 928.00 € HT

Sur le fondement des dispositions de l'article 59 II alinéa 3 CMP, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré les lots 7, 8 et 9 infructueux. Elle a par ailleurs décidé que la procédure de consultation serait poursuivie sur le fondement des dispositions de l'article 35 I 1^{er} alinéa CMP c'est à dire dans le cadre d'une procédure négociée. Elle a finalement, le 4 juillet, attribué les marchés ainsi qu'il suit :

Lot 7 Peinture et revêtements muraux (PISA) :	43 245.40 € HT
Variante 1 peinture de la charpente métallique :	480.00 € HT
Variante 2 Revêtement mural acoustique de la scène :	6 448.42 € HT
Lot 8 Electricité courants forts et faibles (SGE) :	107 023.41 € HT
Option 1 :	23 858.95 € HT
Lot 9 Chauffage ventilation (TONON SIMONETTI) :	101 489.55 € HT
SOIT AU TOTAL :	735 273.35 € HT

Le lot N°4 Menuiseries extérieures fera l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché qui sera passé selon la procédure adaptée de l'article 28 CMP l'estimation de ce lot étant inférieure à 80 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (M. ANDREELLA) décide :

- **D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert et celles des marchés négociés ;**

- **D'autoriser madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises :**

Lot 1 Désamiantage (PECTEL) :	21 000.35 € HT
Lot 2 Etanchéiété (DESCHAMPS) :	75 597.25 € HT
Lot 3 Faux-plafonds cloisons doublages (JEULAIN) :	56 309.42 € HT
Lot 5 Menuiseries intérieures (RENOUX BOURCIER):	160 971.60 € HT
Lot 6 Cloison mobile (ALGAFLEX):	39 921.00 € HT
Lot 7 Peinture et revêtements muraux (PISA) :	43 245.40 € HT
Variante 1 peinture de la charpente métallique :	480.00 € HT
Variante 2 Revêtement mural acoustique de la scène :	6 448.42 € HT
Lot 8 Electricité courants forts et faibles (SGE) :	107 023.41 € HT
Option 1 :	23 858.95 € HT
Lot 9 Chauffage ventilation (TONON SIMONETTI) :	101 489.55 € HT

Lot 10 Tribunes télescopiques (LAPIS LAZULI) :

98 928.00 € HT

SOIT AU TOTAL :

735 273.35 € HT

- **D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 313 Nature 23130.**

6- MARCHÉ DE TRAVAUX EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES CELLULES COMMERCIALES DU BAS DU DOMAINE (2005-VII-114)

La confirmation par l'entreprise VIGNOLA, d'une erreur de lecture du quantitatif, (350 mètres linéaires de barres de seuil au lieu de 3,50 mètres linéaires) a permis de ramener sa proposition initiale de 30 027.00 € HT à 25 799.70 € HT.

Au terme de la consultation organisée en vue des travaux de réhabilitation des cellules commerciales du bas du domaine, le Conseil Municipal est invité à autoriser madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises:

Lot 1 Maçonnerie (EGC BAT) :	71 911.66 € HT
Lot 2 Menuiserie extérieure (TESSALU) :	82 967.00 € HT
Lot 3 Cloisons et doublages (PRO ADIPP) :	36 125.72 € HT
Lot 4 Menuiseries intérieures (VIENNE) :	72 134.00 € HT
Lot 5 Plomberie et sanitaires (SERC) :	42 820.00 € HT
Lot 6 Electricité chauffage et ventilation (RAOULT) :	119 615.20 € HT
Lot 7 Faux-plafonds (PRO ADIPP) :	18 357.08 € HT
Lot 8 Carrelage (EGC BAT) :	17 543.96 € HT
Lot 9 Revêtement de sols (VIGNOLA)	25 799.70 € HT
Lot 10 Peinture (YVELINES PEINTURE) :	22 296.49 € HT
SOIT AU TOTAL :	509 570.81 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert;

- D'autoriser madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises :

<i>Lot 1 Maçonnerie (EGC BAT) :</i>	<i>71 911.66 € HT</i>
<i>Lot 2 Menuiserie extérieure (TESSALU) :</i>	<i>82 967.00 € HT</i>
<i>Lot 3 Cloisons et doublages (PRO ADIPP) :</i>	<i>36 125.72 € HT</i>
<i>Lot 4 Menuiseries intérieures (VIENNE) :</i>	<i>72 134.00 € HT</i>
<i>Lot 5 Plomberie et sanitaires (SERC) :</i>	<i>42 820.00 € HT</i>
<i>Lot 6 Electricité chauffage et ventilation (RAOULT) :</i>	<i>119 615.20 € HT</i>
<i>Lot 7 Faux-plafonds (PRO ADIPP) :</i>	<i>18 357.08 € HT</i>
<i>Lot 8 Carrelage (EGC BAT) :</i>	<i>17 543.96 € HT</i>
<i>Lot 9 Revêtement de sols (VIGNOLA)°</i>	<i>25 799.70 € HT</i>
<i>Lot 10 Peinture (YVELINES PEINTURE) :</i>	<i>22 296.49 € HT</i>
<i>SOIT AU TOTAL :</i>	<i>509 570.81 € HT</i>

- D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 71 Nature 23130.

7- AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU GARAGE DE L'ETOILE (2005-VII-115)

Compte tenu des reprises en sous œuvre qu'il est nécessaire de faire exécuter dans le cadre des travaux de réhabilitation du garage de l'Etoile en vue du relogement de la section culturisme du CAMV et compte tenu du remplacement de certains luminaires, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire, à signer les avenants suivants :

Lot N° 1 Maçonnerie – entreprise EGC BAT :	+ 12 025.74 € HT
Lot N° 4 Plomberie – entreprise S.E.R.C. :	- 1 385.00 € HT
Lot N° 5 Electricité – entreprise RAOULT :	+ 887.44 € HT
LOT N° 7 CARRELAGE – ENTREPRISE DE COCOK :	- 975.55 € HT
Soit au total des avenants à conclure une plus value de :	10 552.63 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

-D'autoriser Madame le Maire, à signer les avenants suivants :

<i>Lot N° 1 Maçonnerie – entreprise EGC BAT :</i>	<i>12 025.74 € HT</i>
<i>Pour la reprise en sous-œuvre de murs de façades.</i>	
<i>Lot N° 4 Plomberie – entreprise S.E.R.C. :</i>	<i>- 1 385.00 € HT</i>
<i>Suppression du lavabo et des alimentations prévus en option.</i>	
<i>Lot N° 5 Electricité – entreprise RAOULT :</i>	<i>887.44 € HT</i>
<i>Suppression des luminaires, chauffage et ventilation de l'option du local de</i>	

rangement (- 929.18 € HT)

Fourniture et pose de luminaires dans la salle de gymnastique y compris remaniement de l'existant (758.62 € HT)

Fourniture et pose d'un disjoncteur Tarif Jaune (1 058.00 € HT)

Lot N° 7 Carrelage – entreprise DE COCOK :

- 975.55 € HT

Suppression de l'option du local de rangement sauf la faïence utilisée pour une 3^{ème} douche dans les vestiaires.

Soit au total des avenants à conclure une plus value de :

10 552.63 € HT

- D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 411 Nature 23130.

8- ADOPTION DU GUIDE INTERNE DES PROCEDURES POUR LES MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS (2005-VII-116)

Le Conseil Municipal est invité à adopter le guide interne des procédures relativement à la conclusion des marchés publics de fournitures courantes et services relevant des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 1 ABSTENTION (M.ANDREELLA), décide d'approuver le guide interne des procédures dans sa version du 29 juin 2005 pour la conclusion des marchés de l'article 28.

9- MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'APPRENTISSAGE (2005-VII-117)

Aujourd'hui, la mairie de Mantes la Ville fait l'objet de nombreuses demandes de jeunes pour obtenir un contrat d'apprentissage dans une collectivité locale. Le Forum de l'emploi du Mantois a d'ailleurs accentué cette tendance puisque de nombreuses demandes avaient été recensées par les agents représentant la mairie au forum.

La mairie de Mantes la Ville est également confrontée à des enjeux forts en terme de gestion de son personnel.

Dans ce contexte, le recours à l'apprentissage répondrait à une double problématique : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant une expérience professionnelle valorisante et répondre à des problématiques organisationnelles fortes en terme de gestion de personnel et de transmission des savoirs.

Il est proposé aux élus de se prononcer sur la définition d'une politique de recours à l'apprentissage à Mantes la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le Maire de Mantes la Ville à employer des apprentis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur

10- ADHESION DE LA COMMUNE DE MANTES LA VILLE A L'AGENCE D'URBANISME DU MANTOIS ET CONVENTION AU VU DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2005-2006-2007 (2005-VII-118)

L'Agence d'Urbanisme est un organisme d'études et de conseil au service des Collectivités Locales du Mantois qui a pour objet de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme du Mantois pour une durée de trois ans.

- Décide de passer une convention avec l'AUMA au vu du programme de travail pluriannuel partenarial de l'agence annexé à la dite convention pour un montant de 22 999,75 Euros, représentant la participation de la commune et la cotisation pour l'année 2005

- S'engage à verser chaque année et pendant trois ans, la cotisation dont le montant, proportionnel au nombre d'habitants est voté chaque année par l'Assemblée Générale de l'association (cotisation incluse dans la participation versée à l'AUMA).

- **Autorise Madame le Maire à signer la présente convention.**
- **Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget de la Commune.**

11- PROJET D'AMENAGEMENT DE LA STRUCTURE POLYVALENTE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : SOLLICITATION DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES (2005-VII-119)

En regard des engagements de la ville à augmenter la capacité d'accueil régulier des enfants âgés de 3 mois à 3 ans inscrits au nouveau Contrat Enfance signé avec la CAFY, il est envisagé de procéder à des travaux d'aménagement et de restructuration de l'équipement existant le multi-accueil.

Afin de bénéficier d'une subvention décidée par l'Assemblée Départementale en date du 21 décembre 2004 dans le cadre d'une programmation pluriannuelle exceptionnelle visant à faciliter et à soutenir les structures Petite Enfance, la ville devra confirmer sa candidature à l'appel à projet par dépôt de dossier avant le 15 septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **autorise le maire à solliciter auprès du département des Yvelines la subvention la plus élevée possible**
- **arrête le programme définitif de l'opération, le montant des dépenses et l'échéancier de réalisation annexé à la présente délibération,**
- **s'engage à :**
 - **réaliser ses travaux selon l'échéancier prévu**
 - **financer le part non subventionnée,**
 - **conserver la propriété et à maintenir la destination des aménagements financés pendant au moins 10 ans,**
 - **embaucher des personnes en démarche d'insertion sociale ou professionnelle et/ou réserver les places d'accueil spécifique aux publics concernés : enfants handicapés, accueil d'urgence, enfants dont les parents sont en démarches d'insertion ou en difficulté sociale,**
 - **assurer le fonctionnement dont une estimation sera jointe au dossier de demande de subvention**
 - **ne pas entamer les travaux avant la notification d'attribution de subvention du Conseil Général des Yvelines**

12- ORGANISATION D'UN FORUM INTITULE « ENFANCE ET FAMILLE » (2005-VII-120)

En continuité de l'action interpartenariale menée en 2004, et en réponse à l'appel à projet émanant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale (D.D.A.S.S), la ville par l'intermédiaire de son service Petite Enfance a présenté cette année la reconduction du projet d'action intitulé « La Fête des Familles ». Le Comité des Financeurs au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY) qui s'est tenu le 24 mai 2005, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 200 € à la réalisation de cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à percevoir une subvention d'un montant de 2 200 € au bénéfice de l'organisation du Forum « Enfance & Famille ».

13- REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU A UN ADMINISTRÉ (2005-VII-121)

Lors de l'établissement du Pass Famille d'un administré, une erreur dans la saisie des revenus a faussé le calcul de la participation de la famille aux différentes activités municipales.

La famille dont il est question a inscrit un enfant au Centre de Vie Sociale Augustin Serre.

Pour cela elle a payé un droit d'inscription annuelle de 25,10 € au lieu de 19,20 € et deux quinzaines petites vacances 2 x 16,20 € au lieu de 2 x 10,35 €. Soit au total un trop payé de 17,60 €.

L'erreur étant imputable aux services de la mairie, il est proposé de rembourser la somme de 17,60 € à cette famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- De rembourser la somme de 17,60 € à Monsieur et Madame Marc GILLES, représentant un trop payé pour la fréquentation du Centre de Vie Sociale Augustin Serre ,
- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2005, compte 6718.

14- PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (2005-VII-122)

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, institue dans ses programmes 15 et 16, les dispositifs de réussite éducative pour lesquels l'Etat a lancé un appel à projet.

L'objectif de ce programme est d'accompagner dès la première année de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Le dossier de candidature de Mantes la Ville qui sera présenté prochainement à la Délégation Interministérielle à la Ville intègre un programme d'actions dont certaines démarreront dès cet été avec une montée en charge à compter de septembre.

L'ensemble permettra la mise en œuvre de parcours dits « de réussite éducative » développant au travers d'actions collectives et individuelles, des activités, des ateliers de remédiations et des prises en charge médico-sociales, à destination des enfants et les jeunes repérés en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. ANDRELLA) et 0 ABSTENTION autorise Madame Le Maire à faire acte de candidature selon les modalités précitées dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Réussite Educative.

15- DEMANDE DE REMBOURSEMENT ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (2005-VII-123)

Madame AIT GHERBI a inscrit sa fille âgée de 7 ans en octobre 2004 à l'Ecole Municipale des Sports. Sa fille s'est ensuite cassée le bras. A partir de mi-novembre, à la demande de son employeur Mme AIT GERBI, a du reprendre ses activités professionnelles le mercredi. Ce qui ne lui permettait plus d'accompagner sa fille aux activités de l'Ecole Municipale des Sports.

Sa fille ne participant plus aux activités de l'E.M.S. et ayant bénéficié de 3 séances, Madame AIT GHERBI sollicite donc le remboursement des frais d'inscription de sa fille soit 51,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- De rembourser la somme de 51,60 € à Madame AIT GHERBI.
- Dit que cette somme sera prélevée sur l'article 673 fonction 415 BFW1.

16- ADDITIF – EXTENSION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE AU GYMNASSE GUIMIER – SOLLICITATION DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU MANTOIS – LIGNE 67-10-10 (2005-VII-124)

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Madame le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10.

Le coût du projet est estimé à 60 000.00 € HT

La Fédération Française d'Escalade financerait le projet à hauteur de 15 000.00 EUR

La participation de l'Etat à ce projet à hauteur de 50% a déjà reçu un avis favorable de la DDE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander, pour le projet d'extension de la structure d'escalade du gymnase Guimier, la subvention la plus élevée possible à l'Etat au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10 et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

17- ADDITIF - EXTENSION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - SOLLICITATION DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU MANTOIS - LIGNE 67-10-10 (2005-VII-125)

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Madame le Maire à demander, pour le projet d'extension des structures d'accueil de la Petite Enfance, la subvention la plus élevée possible au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10 (amélioration de la vie des quartiers et de leurs habitants).

Le coût estimatif de l'ensemble de cette extension est de 981 240.00 € HT

La DDE a d'ores et déjà émis un avis favorable de principe sur la participation financière de l'Etat à hauteur de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander, pour le projet d'extension des structures d'accueil de la Petite enfance, la subvention la plus élevée possible à l'Etat au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10 et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

18- ADDITIF - CONSTRUCTION DU MARCHE COUVERT - SOLLICITATION DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU MANTOIS - LIGNE 67-10-10 (2005-VII-126)

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Madame le Maire à demander, pour le projet de construction d'un marché couvert, la subvention la plus élevée possible au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10 (amélioration de la vie des quartiers et de leurs habitants)

Le coût de l'aménagement du marché couvert est estimé à 1 065 000.00 EUR HT, études et travaux compris

La DDE a d'ores et déjà émis un avis favorable à la participation de l'Etat à ce projet à hauteur de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander, pour le projet de construction d'un marché couvert, la subvention la plus élevée possible à l'Etat au titre du Contrat de Ville intercommunal du Mantois - Ligne 67-10-10 et à signer tous les documents relatifs à cette demande.